**V14 2026 63**

**Conseil d'arrondissement du 10 novembre 2026**

**Vœu relatif à la situation de la Maison de la Chine de la Cité internationale universitaire de Paris**

**Déposé par Carine Petit, Mélody Tonolli et les élu·e·s de la majorité**

Considérant que la Cité internationale universitaire de Paris est une institution unique dans le paysage universitaire et institutionnel français, **fondée sur un idéal de paix, de coopération internationale et de rencontre entre les cultures** ;

Considérant que le projet « Cité 2025 » de la CIUP engagé depuis 2011 **a notamment permis la construction de nouvelles résidences destinées à accueillir des étudiants et chercheurs internationaux** ;

Considérant qu'en juin 2016, à l'occasion de la troisième session du Dialogue franco-chinois de haut niveau sur les échanges humains, un accord cadre a été signé en vue de la construction d'une Maison de la Chine sur le campus de la Cité internationale. Par ce projet, la Chine et la France affirmaient leur volonté commune de renforcer la coopération universitaire franco-chinoise, en répondant au besoin accru de logements des étudiant-es et chercheur-euses chinois-es.

Considérant que la réalisation de la maison a été confiée à la municipalité de Pékin qui s'est appuyée sur le consortium Beijing Capital Land pour mettre en œuvre et financer le projet. La SCET, société de conseil et d'ingénierie filiale de la Caisse des Dépôts, a été désignée pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage[1] ;

Considérant que le 11 mai 2023, le conseiller d'État et ministre des Affaires étrangères Qin Gang a inauguré la « Maison de la Chine » à la Cité universitaire internationale de Paris ;

**Considérant que la Chine constitue le troisième pays d'origine des étudiants étrangers en France, avec plus de 26 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur français en 2024-2025 ;**

Considérant que **depuis l'inauguration de la Maison de la Chine**, 300 logements neufs et 8 000 $m^2$ sont vides et ne bénéficient à aucun-e étudiant-e ;

Considérant que **l'ouverture de cette résidence reste suspendue à la résolution de difficultés relatives à sa gouvernance, malgré les engagements pris par les gouvernements français et chinois, et que la lenteur des discussions ne saurait justifier le maintien durable de 300 logements étudiants inoccupés ;**

Considérant que **la crise du logement étudiant à Paris constitue un obstacle majeur à l'accès aux études et à la réussite universitaire, et que cette situation est d'autant plus incompréhensible dans un contexte de pénurie de logements accessibles aux étudiants ;**

Considérant que **la Maison de la Chine a vocation, comme les autres maisons de la Cité internationale, à accueillir des étudiants et chercheurs de différentes nationalités, conformément au principe de brassage qui fonde le projet de la Cité ;**

---

[1] *Source : Cité 2025 : Maison de la Chine-Jardin de l'harmonie - CIUP*

La Mairie du 14e arrondissement émet le vœu que le Gouvernement par l'intermédiaire des ministres chargés de l'Enseignement supérieur et des Affaires étrangères :

- fasse aboutir rapidement les discussions avec les autorités chinoises afin de parvenir à un accord sur la gouvernance et les conditions d'ouverture de la Maison de la Chine ;
- permette la mise à disposition effective des 300 chambres aux étudiants et chercheurs dans les meilleurs délais ;
- s'assure que les modalités de fonctionnement de la future résidence garantissent le respect des principes fondateurs de la Cité internationale universitaire de Paris, notamment le brassage des nationalités, la liberté académique et les échanges entre étudiants et chercheurs de tous horizons.

-